

51 8 0017

DISTRICT DIJOIS DE SOCIETES

COMMISSION CENTRALE DES SOCIETES
COMMISSIONS DE JURY

ETABLISSEMENTS MARCEL AUDIER

ROUTE DE NAMP
BOIS DE VIGNES EN VIEUX
84110 VIGNES LE ROMAIN

EN ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Date du 21/06/1977
Le 21/06/1977



EXTRAIT

ETABLISSEMENTS MARCEL AUGIER

Société Anonyme au Capital de 1.400.000 F.

**Siège Social : Saint-Romain -En-Viennois
Route de Nyons**

84110 - VAISON-LA-ROMAINE

R. C. S. CARPENTRAS B 706 420 320

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 30 JUIN 1992

I

L'an mil neuf cent quatre vingt douze et le trente juin, à dix huit heures, les Actionnaires de la Société **Établissements MARCEL AUGIER, Société Anonyme au Capital de Un Million Quatre Cent Mille Francs**, se sont réunis en **Assemblée Générale Ordinaire Annuelle**, au **Siège Social**, sur la convocation faite suivant Avis paru le treize juin mil neuf cent quatre vingt douze, dans LE COMMERCIAL DE PROVENCE, Journal d'Annonces Légales.

Il a été établi une Feuille de Présence qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée entrant en séance.

L'Assemblée est présidée par **Monsieur Marc AUGIER**, Président du Conseil d'Administration.

Monsieur Christophe AUGIER et **Madame Michèle TERRASSON**, les deux actionnaires présents et acceptant, représentant le plus grand nombre d'actions, sont appelés comme Scrutateurs.

Madame Gisèle AUGIER est désignée comme Secrétaire.

La Feuille de Présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, ainsi constitué, permet de constater que les actionnaires présents possèdent plus du quart des actions ayant le droit de vote, comme totalisant 14.000 actions auxquelles sont attachées 14.000 voix, sur les 14.000 actions ayant le droit de vote, et composant le capital social.

L'Assemblée Générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer et prendre ses décisions.

II

Le Président dépose sur le bureau de l'Assemblée et met à la disposition des Actionnaires :

- * Un Exemplaire du Journal d'Annonces Légales ayant publié l'Avis de Convocation,

MA

- * la copie de la lettre recommandée, avec avis de réception, adressée au Commissaire aux Comptes,
- * la Feuille de Présence à l'Assemblée,
- * l'Inventaire des Valeurs Actives et Passives de la Société, au 31 Décembre 1991, ainsi que le Bilan, au même jour, le Compte de Résultat et l'Annexe,
- * le Rapport de Gestion du Conseil d'Administration,
- * les Rapports du Commissaire aux Comptes,
- * le Projet des Résolutions soumises à l'Assemblée Générale.

Puis, le Président déclare que les documents et renseignements prévus par la Loi du 24 Juillet 1966, et le Décret du 23 Mars 1967, ont été tenus à la disposition des Actionnaires, dans les délais légaux, et que ces mêmes documents, à l'exception de l'Inventaire, ont été adressés, dans ces mêmes délais, à ceux des Actionnaires, répondant aux conditions réglementaires, qui en avaient fait la demande.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

III

Le Président rappelle, ensuite, que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'Ordre du Jour suivant :

- * Rapport de Gestion du Conseil d'Administration sur l'Activité et les Comptes de la Société au cours de l'EXERCICE 1991,
- * Rapports du Commissaire aux Comptes sur les Comptes de cet Exercice, et sur les Conventions visées à l'Article 101 de la Loi du 24 Juillet 1966,
- * Approbation éventuelle desdits Comptes, Rapports et Conventions, Quitus aux Administrateurs,
- * Affectation des Résultats,
- * Nomination Statutaire.

Puis, le Président donne lecture du Rapport du Conseil d'Administration, sur l'Activité et sur les Comptes de la Société au cours de l'EXERCICE 1991.

Il est ensuite donné lecture des Rapports du Commissaire aux Comptes :

- * Rapport Général sur les Comptes de cet Exercice, et,
- * Rapport Spécial sur les Conventions visées à l'Article 101 de la Loi du 24 Juillet 1966.

Le Président déclare, ensuite, la discussion ouverte.

Aucune observation n'étant formulée, et personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'Ordre du Jour sus-rappelé.

IV

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du Rapport du Conseil d'Administration, décide de ratifier la cooptation de Monsieur Christophe AUGIER, en qualité d'Administrateur de la Société, suivant décision du Conseil d'Administration du 10 Janvier 1992, en remplacement de Monsieur René BREMOND, démissionnaire.

L'Assemblée Générale constate, en conséquence, que le Mandat de Monsieur Christophe AUGIER expirera à l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera appelée à statuer sur les Comptes de l'EXERCICE 1996.

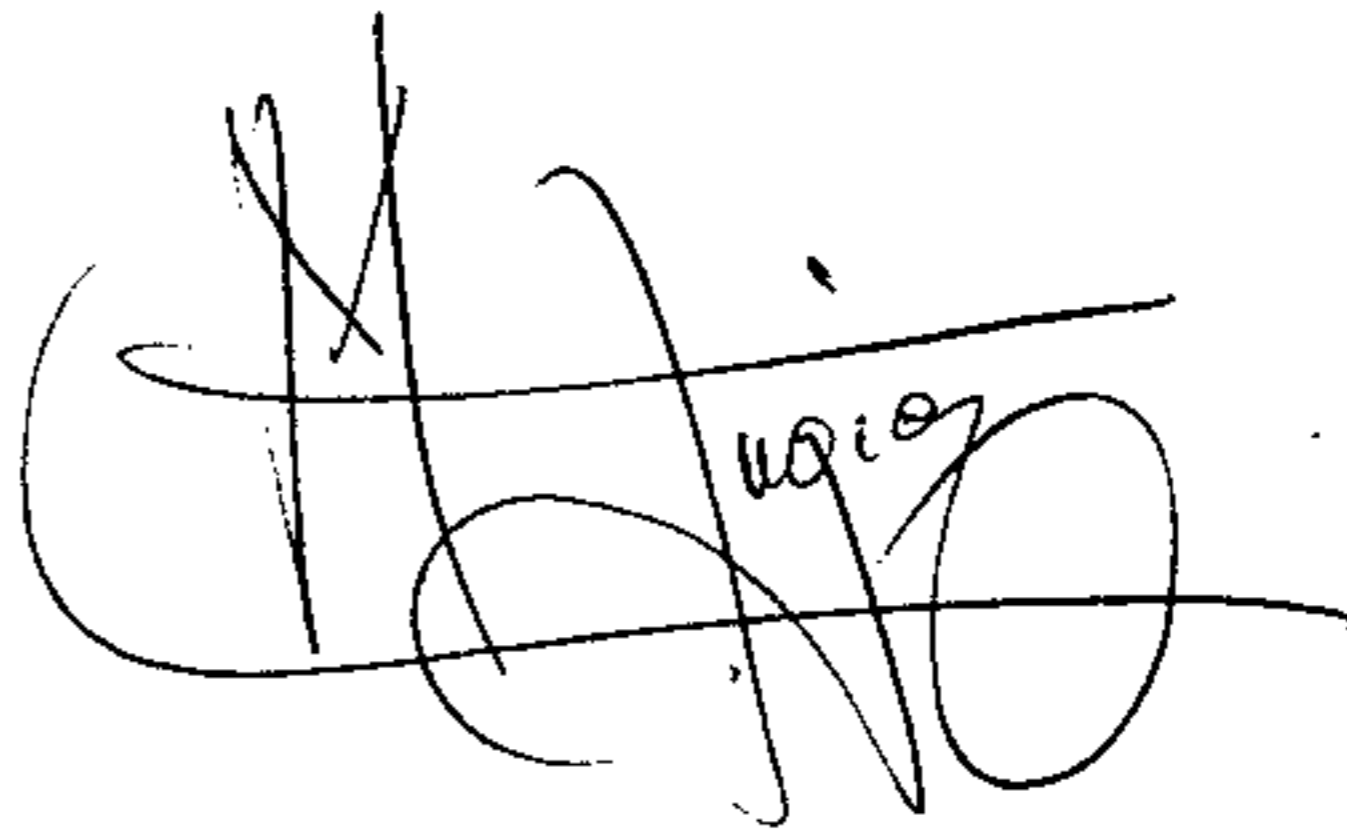
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

V

L'Ordre du Jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à dix-neuf heures.

En foi de quoi, il a été dressé le présent Procès-Verbal, qui a été signé, par les membres du bureau, après lecture .

Extrait Certifié Conforme
Le Président-Directeur-Général



ETABLISSEMENTS MARCEL AUGIER

Société Anonyme au Capital de 1.400.000 F.

**Siège Social : Saint-Romain-En-Viennois
Route de Nyons**

84110 - VAISON-LA-ROMAINE

R. C. S. CARPENTRAS B 706 420 320

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU 10 JANVIER 1992

L'an mil neuf cent quatre vingt douze et le dix janvier, à dix huit heures, les membres du Conseil d'Administration de la Société Etablissements MARCEL AUGIER se sont réunis au Siège Social, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Marc AUGIER, Président du Conseil D'administration.

SONT PRESENTS :

- * Monsieur Marc AUGIER
- * Monsieur André AUGIER
- * Monsieur Roger LIEUTAUD

EST EXCUSÉ :

- * Monsieur René BREMOND

Le Président constate que Trois Administrateurs, sur Quatre, sont présents.

Le Conseil d'Administration peut valablement délibérer.

Assiste également à la Réunion, sur la demande du Président :

- * Monsieur Christophe AUGIER.

*** DÉMISSION D'UN ADMINISTRATEUR**

*** COOPTATION D'UN ADMINISTRATEUR**

Le Président Informe les membres du Conseil d'Administration de la Démission de Monsieur René BREMOND, Administrateur, et donne communication de la lettre de démission de Monsieur BREMOND.

MA

Le Conseil prend acte de cette démission.

Après échange de vue et discussion, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité, de coopter en remplacement de Monsieur René BREMOND, démissionnaire :

**Monsieur Christophe AUGIER,
Demeurant 39 Rue Victor Hugo (84110) VAISON-LA-ROMAINE.**

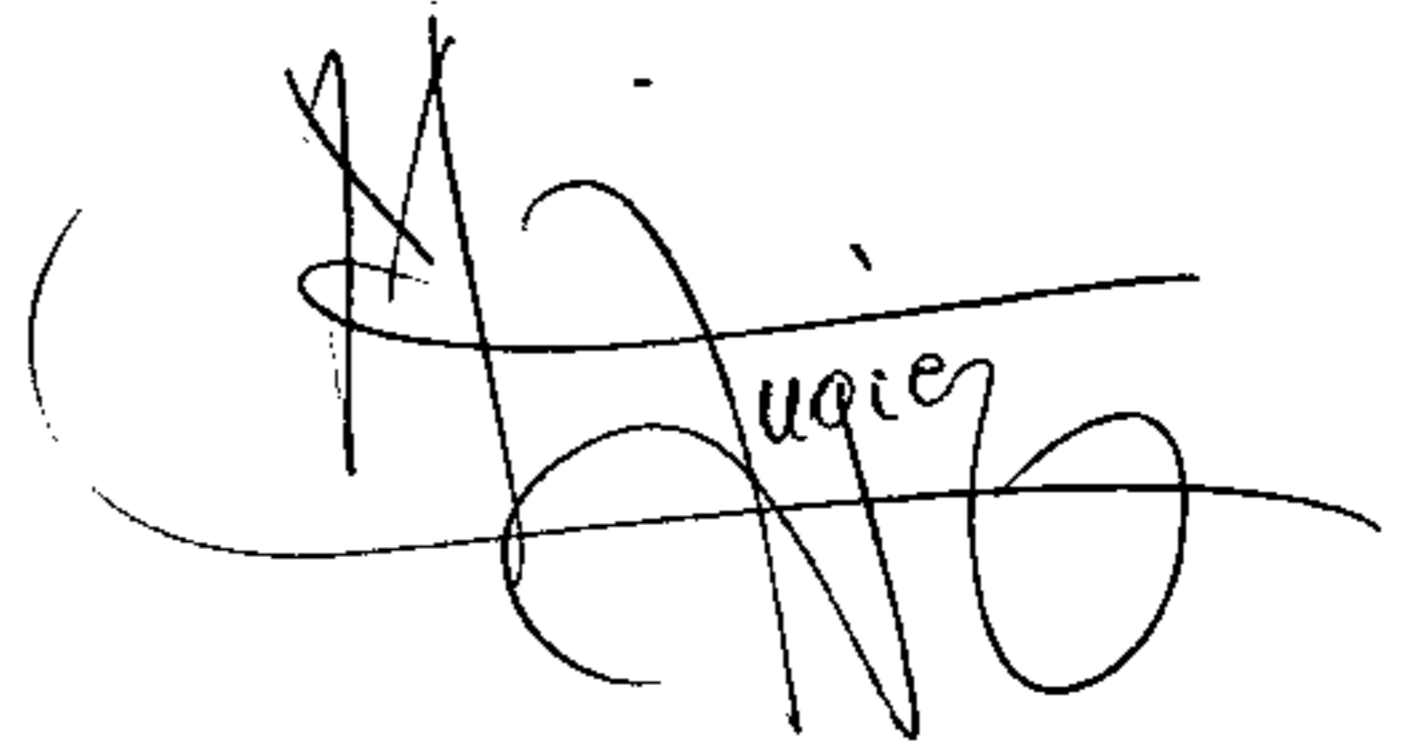
Cette cooptation sera soumise à la ratification de la plus prochaine Assemblée Générale des Actionnaires.

Monsieur Christophe AUGIER, présent, à la réunion, accepte les fonctions qui viennent de lui être confiées et déclare remplir les conditions légales pour les exercer.

Plus rien n'étant à délibérer, la séance est levée à dix-huit heures trente.

En foi de quoi, il a été dressé le présent Procès-Verbal, qui a été signé, par le Président et un Administrateur.

**Copie certifiée Conforme
Le Président Directeur Général**

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Christophe Augier', written over a horizontal line. The signature is stylized and cursive.